



PROCES VERBAL

Assermentation
(suite à l'élection complémentaire à la municipalité
du 31 octobre 2022)

1426 CORCELLES-PRES-CONCISE

Lundi soir 14 novembre 2022 à la salle de la municipalité de Corcelles-près-Concise, le bureau du Conseil Général représenté par Le Président M. Didier Bourgeois, et le secrétaire M. Karl Birthistle, en présence de la municipalité, a procédé à l'assermentation de M. Jérôme Kämpf, nouvellement élu (31 octobre 2022).
M. Bourgeois ouvre la séance :

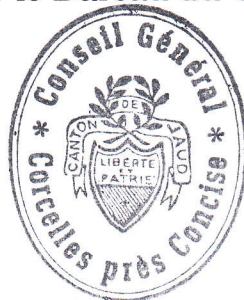
- en conformité avec la loi sur les communes, art. 90 ;
- en accord avec la préfecture ;
- le délai de recours est échu. Aucun recours n'a été déposé ;
- l'élection de M. Jérôme Kämpf, comme nouveau membre de la municipalité est confirmé.

Après la lecture du serment, M. Jérôme Kämpf lève la main droite et prononce *Je le promets*.

Vous promettez d'être fidèles à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays. Vous promettez d'administrer avec fidélité et impartialité les biens communaux ; de ne jamais taire les contraventions aux lois, ordonnances et règlements de police qui pourraient venir à votre connaissance ; de nommer toujours le plus éclairé et le plus propre à l'emploi dont il s'agira ; enfin de n'excéder jamais les attributions qui vous sont confiées.

Pour le Bureau du Conseil

Le président:



Le secrétaire:

Corcelles-près-Concise, le 14 novembre 2022